Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213502735-20260305-CM2026MARS16-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 19

Présents à l'ouverture de la séance : 19 - Quorum réuni

Date de la convocation :

26 Février 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, à vingt heures trente minutes, légalement convoqué, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en Coglès, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel HELBERT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mr Daniel HELBERT, Mr Rodolphe HAMEAU, Mme Marylène ROUSSEL, Mr Emmanuel BRASSELET, Mr Mickaël JULIEN, Mr Roger MONTHORIN, Mr Didier VALTAIS, Mr Pascal RÉGNAULT, Mr Christian DUBOIS, Mme Fabienne TRABIS, Mr Didier LERAY, Mme Sylvie DÉAN, Mme Nathalie DEGUYPE, Mme Noëlle CAILLIÈRE, Mme Manuëla DESPAS, Mme Maud LIGER, Mr Éric D'HANGEST, Mme Virginie MALLE et Mme Sabrina GIROU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Noëlle CAILLIÈRE.

CM2026-MARS-N°16
OBJET : SALLE DES SPORTS - DEVIS MATÉRIEL SPORTIF

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, que suite à la visite de sécurité du matériel sportif par un organisme agréé, il est nécessaire de changer les enrouleurs et les câbles des paniers de basket de la salle des sports.

Ces travaux consistent en l'installation de nouveaux enrouleurs auto-freineur + manivelle et câbles acier pour les paniers de basket.

L'entreprise Marty Sports, adjudicataire du marché des travaux de la réhabilitation de la salle des sports a présenté un devis pour un montant de 1 985,14 € H.T. soit 2 382.17 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, quorum réuni – 19 élus présents – 19 élus votants :

- Emet un avis favorable à l'installation de nouveaux enrouleurs auto-freineur + manivelle et câbles acier pour les paniers de basket,
- Retient le devis de l'entreprise Marty Sports pour un montant de 1 985,14 euros H.T. soit 2 382,17 euros T.T.C.,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
A Saint-Germain-en-Coglès,
Le 06 Mars 2026.
Le Maire,
Daniel HELBERT.